

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce huitième jour de septembre 2026, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry, Marcel Tringle et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de la directrice générale et greffière-trésorière madame Claudie Levasseur.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil.

2026-09-88 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2026
7. Approbation des comptes / Août 2026
8. Correspondance
 - Directrice générale
 - Maire
9. Appel d'offre de service / Ouverture des cours – Période hivernale 2026-2027
10. Acceptation offre de services – Installation septique centre communautaire
11. Pétition pour le retour d'un service ferroviaire dans le Bas-Saint-Laurent
12. Demande d'utilisation de la salle du centre communautaire – FADOQ BSL
13. Rapport des élus
14. DIVERS
15. Deuxième période de questions
16. Clôture de la séance
17. Prochaine séance du conseil / **LUNDI LE 5 OCTOBRE 2026**

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2026-09-89 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2026**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2026 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2026-09-90 APPROBATION DES COMPTES / AOÛT 2026

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois d'août 2026 depuis la dernière séance du conseil en date du 3 août 2026 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de quarante-deux mille cinq cent soixante-dix-huit dollars et quarante-huit sous (42 578,48 \$), soit une somme de dix-huit mille dix dollars et onze sous (18 010,11 \$) pour la Municipalité, et de vingt-quatre mille cinq cent soixante-huit dollars et trente-sept sous (24 568,37 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet dont les membres du conseil ont pris connaissance, et conservée aux archives de la Municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 3 août 2026 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 8 septembre 2026.

Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière

CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

**2026-09-91 APPEL D’OFFRE DE SERVICE / OUVERTURE DES
COURS – PÉRIODE HIVERNALE 2026-2027**

ATTENDU QUE le contrat de déneigement de la cour du bureau municipal et de la citerne, du Centre communautaire ainsi que de la 2^{ième} citerne située au 6173 chemin de l’Église, est d’un montant inférieur à 25 000 \$;

ATTENDU QUE la loi permet de passer un contrat de gré à gré pour les contrats d’un montant inférieur à 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil demande à la direction générale d’inviter les entreprises Concassage E. Tanguay inc., et l’Érablière de la Coulée Creuse inc. et Messieurs Claude Gagné et Jean-François Bernier à lui fournir une offre de service pour les travaux de déneigement de la cour du bureau municipal et de la citerne, du Centre communautaire, de la 2^{ième} citerne située au 6173 chemin de l’Église ainsi que, sur demande, de la cour du garage municipal (largeur des portes) pour la saison hivernale 2026-2027;

QUE le conseil demande aux entrepreneurs de fournir l’abrasif et donc d’inclure les coûts qui y sont reliés dans leurs soumissions;

QUE cette offre de service soit remise à la direction générale de la Municipalité au plus tard lundi le 28 septembre 2026 à 11h.

**2026-09-92 ACCEPTATION OFFRE DE SERVICES –
INSTALLATION SEPTIQUE CENTRE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE le contrat de service pour l’installation septique du centre communautaire concernant l’entretien de celui-ci est d’un montant inférieur à 25 000 \$;

ATTENDU QUE la loi permet de passer un contrat de gré à gré pour les contrats d’un montant inférieur à 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la soumission d’Enviro-Step Technologies reçu par courriel le 1^{er} septembre 2026 pour effectuer l’entretien du système de traitement des eaux usées.

**2026-09-93 PÉTITION POUR LE RETOUR D'UN SERVICE
FERROVIAIRE DANS LE BAS-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE le transport ferroviaire constitue un service essentiel pour le développement économique, touristique, social et territorial des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ;

ATTENDU QUE le service ferroviaire de passagers assuré par VIA Rail entre Montréal, Québec et Halifax a vu sa fréquence réduite de moitié en 2012, entraînant une diminution importante de l'accessibilité au transport collectif pour les citoyens de la région ;

ATTENDU QUE les horaires actuels des trains dans les municipalités du Bas-Saint
Laurent sont peu adaptés aux besoins de la population, limitant ainsi l'utilisation du train comme moyen de transport efficace ;

ATTENDU QUE le transport ferroviaire représente une alternative durable à l'automobile et contribue à la réduction des gaz à effet de serre ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Athanase reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer les infrastructures et services de transport collectif en région ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil appuie officiellement la pétition citoyenne e-7344 visant l'amélioration du service ferroviaire de passagers dans le Bas-Saint-Laurent ;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada et à VIA Rail de rétablir un service ferroviaire quotidien, fiable et accessible pour les citoyens des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise :

- Au député fédéral de Rimouski-La Matapédia, incluant La Mitis, Les Basques et la Neigette ;
- Au ministre des Transports du Canada ;
- À VIA Rail Canada ;
- Et la MRC de Témiscouata

**2026-09-94 DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE DU
CENTRE COMMUNAUTAIRE – FADOQ BSL**

ATTENDU QUE Madame Chantal Labbé, responsable de l'activité de la FADOQ BSL, a formulé une demande à la Municipalité pour utiliser la salle du Centre communautaire gratuitement;

ATTENDU QUE la date de location sera le mercredi 4 novembre 2026 de 13h30 à 15h00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l’unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal autorise la gratuité de la location de salle pour l’activité organisée par la FADOQ BSL le mercredi 4 novembre 2026 de 13h30 à 15h00.

RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur André St-Pierre, conseiller, fait le compte-rendu d’une réunion à laquelle il a participé au cours des dernières semaines.

- Réunion de la Régie intermunicipale des déchets (RIDT) le 19 août 2026.

Les sujets suivants y ont notamment été discutés :

- Résultats états financiers 2025 : Un surplus d’environ 300 000\$;
 - La RIDT reçoit du gouvernement une compensation monétaire pour prendre de la terre contaminée servant à fermer les cellules, ce qui se traduit par un surplus en fin d’année financière.
 - Sur les 522 foyers qui ont eu recours au service des encombrants, 42 tonnes et demie de matériel ont été collectées. De ce volume, 20 tonnes ont été enfouies et le reste a fait l'objet d'un recyclage

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est formulée puisqu’il n’y a personne dans l’assistance.

CLÔTURE DE L’ASSEMBLÉE

A 19 heures 59 minutes tous les sujets à l’ordre du jour étant épuisés, le président de l’assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l’assemblée.

.....

M. Mario Patry, maire

.....

Mme. Claudie Levasseur

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.